

Les violences sexuelles comme armes de guerre dans les conflits. Stop à l'impunité ?

Projection du documentaire : «L'homme qui répare les femmes - La colère d'Hippocrate» de Thierry MICHEL et Colette BRAECKMAN.

Jeudi 22 Mars 2018



Avec le soutien de la Wallonie, de la Province de Hainaut, des Villes et Communes de Charleroi, Aiseau-Prezles, Châtelet, Courcelles, Farcennes, Fontaine l'Evêque, Fleurus, Les Bons Villers, Pont-à-Celles

Avec le soutien du Fonds social européen et du Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne





8 mars 1977. L'Organisation des Nations unies adopte une résolution enjoignant à ses pays membres de célébrer une « Journée des Nations unies pour les droits de la femme et la paix internationale », dite « Journée internationale du droit des femmes ».

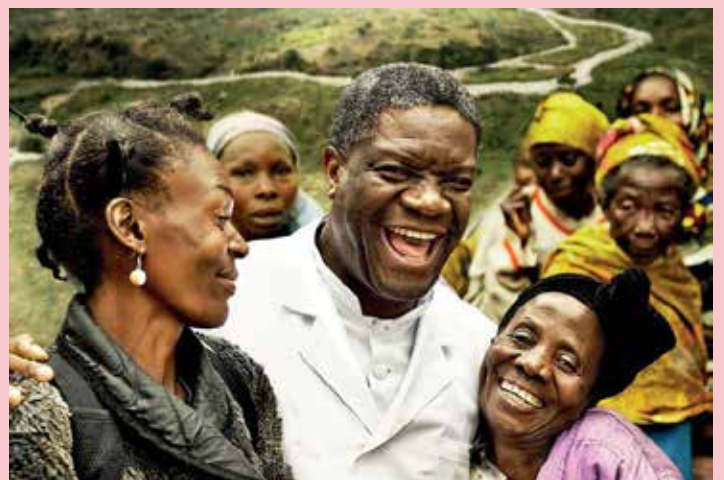
8 mars 2018. Quarante et unième journée internationale du droit des femmes. République Centrafricaine. Birmanie. Irak. République Démocratique du Congo. Femmes. Nigéria. Syrie. Libye. Soudan. Ouganda. Ex-Yougoslavie. Femmes. Colombie. Philippines. Monde. Conflits. Post-Conflits. Justice transitionnelle. Guerre. Nations Unies. Horreurs. Femmes. Terreur. Gouvernements. Nettoyage ethnique. Nation. Crimes de guerre. Femmes. Terrorisme. Ressources naturelles. Réparation. Femmes. Reconstruction. Destruction. Génocide. Traumatisme. Viol de guerre. Stratégie. Militaire. Politique. Solitude. Femmes. Hommes. Enfants. Enfants nés du viol. Communauté. Abandon. Violences sexuelles. Honte. Rejet. Mort lente. Résilience. Violences. Révoltes. Mémoire collective. Futures femmes. Mère. Grand-mère. Fille. Sœur. Amie. Vous. Nous. Toutes. Tous.

Des mots qui raisonnent, qui bourdonnent, qui accablent. Des mots qui choquent, qui s'assemblent, se ressemblent presque. Comme un amalgame, la guerre et les femmes sont liés comme à tout jamais.

(...)Léa-Rose Stoian, chargées de projet à WWOW, We are not a Weapon Of War.

«Qu'est-ce qu'il y avait derrière cette violence sexuelle massive et barbare ? Qui en étaient les auteurs ? Quel était le rôle des ressources naturelles et minières dans cette évolution violente ? Quelle responsabilité le régime congolais avait-il dans ce qui se passait ? Les mêmes questions toujours posées n'étaient pas inconnues pour moi.»

Denis Mukwege
Bukavu 2013



L'Homme qui répare les femmes : la Colère d'Hippocrate est un film documentaire belge réalisé par Thierry Michel et Colette Braeckman, sorti en avril 2015 - Durée : 1h 52m



«Voici bientôt 20 ans, j'ai réalisé un film sur la lutte pour la vie au sein d'un hôpital public en Guinée « Donka, radioscopie d'un hôpital africain » qui a reçu les plus grandes distinctions internationales : Golden Gate Award (San Francisco), Best Documentary of the Year au IDA à Los Angeles, Meilleur Long Métrage Documentaire Européen remis par Média, etc. Il fut diffusé par de nombreuses chaînes de TV, en Europe, au Japon et aux USA. Depuis lors, la question de la santé, de la lutte fondamentale pour la vie n'a cessé de m'interpeller.

Dix ans plus tard, à l'occasion d'un autre film tourné en Afrique, « Congo River », j'ai remonté le fleuve et l'histoire de ce grand pays dont je suis devenu en quelque sorte le chroniqueur depuis une vingtaine d'années. Lors du tournage à Kindu, j'ai filmé la tragédie de ces femmes victimes de viols et de mutilations visant à déstructurer la cohésion sociale des familles et des communautés dont elles étaient issues. J'avais non seulement récolté de très nombreux témoignages de victimes mais aussi des témoignages insensés des violeurs, en l'occurrence les miliciens May-May qui revendiquaient cette attitude et se définissaient eux-mêmes comme des chiens enragés capables de la violence la plus extrême, y compris sur des femmes sans arme.

C'est ainsi que j'ai suivi l'itinéraire d'un autre docteur dans une province voisine du Kivu, au cœur de cette région des grands lacs, théâtre depuis bientôt 20 ans de violences politiques, de luttes fratricides, de guerres ethniques dont les femmes sont parmi les principales victimes. J'ai alors pris connaissance du travail exceptionnel réalisé par le Docteur Mukwege, avec détermination, courage, obstination. Depuis, il est devenu une personnalité internationale.

Ce projet était donc plus qu'évident, d'autant que le docteur Mukwege est une personnalité hors du commun, un exemple non seulement africain mais mondial de ce que sont l'engagement humanitaire, le courage politique, la détermination à lutter contre les ténèbres au péril de sa vie.

Après mon dernier film sur le pouvoir et l'ambition politique « L'irrésistible ascension de Moïse Katumbi », j'ai voulu faire un portrait d'un homme qui se bat quotidiennement et au péril de sa vie contre ces forces obscurantistes, un exemple pour l'Afrique, un de ces hommes qui font la fierté et l'honneur de ce continent africain à l'égal d'un Nelson Mandela. En toile de fond, l'on retrouve les thèmes abordés dans mes films précédents et en particulier cette guerre économique sur fonds d'intérêts mafieux pour s'approprier les richesses minières du Kivu (coltan, or, étain) mais également les terres exceptionnellement fertiles.»

Thierry MICHEL, Cinéaste, photographe et journaliste.



«Je me fis alors la réflexion que cet homme avait procédé par étapes : d'abord médecin, humanitaire et humaniste, il se résolut, à un moment donné, de passer à la vitesse supérieure et de faire appel à l'opinion publique internationale afin que le martyre des femmes du Kivu soit médiatisé, connu du plus grand nombre et désormais jugé intolérable par la « conscience universelle », jusqu'à ce que les « grands de ce monde » se sentent obligés, enfin, de mettre fin à ce scandale.(...)» **Colette BRAECKMAN, co-auteur du film, journaliste belge**

Le viol de guerre

Définition par We are not a Weapon of War (WWOW)

Les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre sont présentes dans les conflits depuis toujours, aussi silencieuses que leurs victimes semblent invisibles.

Souvent regroupées sous l'appellation de « viol de guerre », les violences sexuelles dans les conflits sont une stratégie militaire ou politique à part entière. Elles sont définies et décidées en haut lieu au même titre qu'est décrété le bombardement d'un village, l'extermination d'un peuple, le gazage d'une communauté. Si le viol dans la guerre a toujours existé ; le viol comme outil de guerre est lui, devenu endémique et quasi systématique dans les conflits contemporains. Le viol devient alors un outil utilisé pour humilier, détruire et prendre le pouvoir, employé aussi bien contre les femmes (RDC, Kenya, Bosnie, Rwanda) que les hommes (Libye, Ouganda) et les enfants (Syrie, RDC).

Les victimes sont rarement entendues, peu prises en charge ; les auteurs exceptionnellement jugés. Pourtant un cadre juridique existe. Dès 2000, les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont déclaré que l'utilisation du viol et les autres violences sexuelles en temps de conflit peuvent constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou être un élément constitutif de crime de génocide.

Pendant des siècles, la violence sexuelle en période de conflit a été tacitement acceptée et jugée inévitable. En 1998, l'ONU note qu'à travers les siècles, les armées ont vu dans le viol une part légitime du butin de guerre. Durant la Seconde Guerre mondiale, toutes les parties au conflit ont été accusées de viols massifs, et pourtant aucun des deux tribunaux créés par les pays alliés vainqueurs afin de poursuivre les crimes de guerre – à Tokyo et à Nuremberg – n'a reconnu le caractère criminel de la violence sexuelle.

Ce n'est pas avant 1992, avec les viols en masse de femmes dans l'ex-Yougoslavie, que la question s'est imposée au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le 18 décembre 1992, le Conseil a déclaré que la détention et le viol massif, organisé et systématique de femmes, en particulier de femmes musulmanes, en Bosnie-Herzégovine constituaient « un crime international qu'on ne pouvait ignorer ».

Par la suite, **le statut du Tribunal Pénal International** pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a inclus le viol parmi les crimes contre l'humanité, parallèlement à d'autres crimes comme la torture et l'extermination, quand il est commis dans un conflit armé et dirigé contre une population civile. En outre, le Tribunal a élargi la définition de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité pour y inclure l'esclavage sexuel. Auparavant, le travail forcé était l'unique type d'esclavage à être considéré comme un crime contre l'humanité.

Le TPIY a rapidement pris en compte les viols dans le conflit en Bosnie. Dès 2000, le procès des « camps de viols » à Foca en Bosnie a qualifié ces viols de crimes contre l'humanité et condamné ses auteurs à 40, 45 et 39 ans de prison. Plus d'un tiers des personnes condamnées par le TPIY ont été déclarées coupables pour des crimes impliquant des violences sexuelles.

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a également intégré le viol dans ses statuts. En 2001, il est devenu le premier, et le seul à ce jour, tribunal international à considérer comme crime de génocide (c'est-à-dire utilisé pour perpétrer un génocide) les actes d'un accusé coupable de viol. Le jugement rendu contre un ancien maire, Jean-Paul Akayesu, a considéré que le viol et l'agression sexuelle constituaient des actes de génocide dans la mesure où ils avaient été commis avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, le groupe ethnique Tutsi.

Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) en vigueur depuis juillet 2002, compte le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute



autre forme de violence sexuelle de gravité comparable parmi les crimes contre l'humanité quand ils sont commis de manière généralisée et systématique. Les mandats d'arrêt émis par la CPI comportent plusieurs inculpations de viol conçu tant comme un crime de guerre que comme un crime contre l'humanité.

Enfin, le 21 juin 2016, le congolais Jean-Pierre Bemba est condamné à 18 ans de prison par la Cour Pénale Internationale pour crime contre l'humanité concernant les viols qu'il a ordonnés en République Centre Africaine. C'est la première fois non seulement que la CPI s'empare de la question du viol de guerre mais aussi qu'elle condamne Jean-Pierre Bemba en sa qualité de commandant et non pas d'auteur direct. Ceci prouve combien le viol de guerre n'est pas une question qui concerne uniquement ceux qui commettent les viols, mais avant tout la question de ceux qui ordonnent l'utilisation de cette arme comme on ordonnerait de tirer sur des civils. Cette décision historique ouvre la voie à une meilleure compréhension du viol comme arme de guerre qui n'a rien à voir avec une pulsion sexuelle.

Objectifs de l'arme de guerre

Force est de constater qu'il est très rare qu'un conflit échappe à l'utilisation du viol comme arme de guerre.

Le viol de guerre a souvent pour but de terroriser la population, briser les familles, détruire les communautés et dans certains cas de changer la composition ethnique d'une population. Il peut également servir à transmettre délibérément aux femmes le VIH ou rendre les femmes visées incapables de porter des enfants.

Comme l'organisation d'un attentat ou d'une attaque armée, l'utilisation des violences sexuelles est pensée et planifiée car elle permet de répondre à des objectifs précis tels que :

- Nettoyage et purification ethniques en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda ou aujourd'hui à l'encontre du peuple Yézidi ou à l'encontre des minorités Rohingyas en Birmanie.
- Stratégie politique et économique en République Démocratique du Congo ou en République Centre Africaine. Au sein de ces pays, les zones où le viol sévit en masse sont celles où se trouvent les mines de diamants ou de minerais précieux et ont pour but de faire fuir la population et permettre aux milices et bandes armées d'exploiter les minerais.
- Outil de terreur et de torture en Irak, Libye ou Syrie ou encore au Sud Soudan.
- Outil de répression politique en Guinée, au Sri Lanka, au Zimbabwe ou Kenya.



- Endoctrinement des soldats comme en octobre 2015, où dans une lettre destinée à ses hommes, Abou Bakr al-Baghdadi chef de l'Etat Islamique, prônait la conversion à l'Islam par le viol. Daesh a fait du viol de guerre une arme suprême part entière de sa stratégie. Boko Haram au Nigeria qui en a également fait son arme favorite en ciblant les jeunes filles et en particulier celles se rendant à l'école en les enlevant, les violant à répétition et en les mariant de force aux membres de Boko Haram. L'exemple des 200 jeunes filles Chiboks enlevées en 2014 en est le plus probant.

- Le viol est aussi utilisé comme garantie de recrutement par Daesh et par Boko Haram. En effet, pour la plupart des organisations djihadistes les plus extrêmes, la garantie d'avoir des relations sexuelles est un outil de recrutement important. Plus récemment au Soudan, le recrutement se faisait avec la garantie d'avoir « des femmes » souvent âgées d'à peine 10 ans

- Une nouvelle source de revenus avec le trafic d'êtres humains, les « marchés sexuels » les demandes de rançon... constituent désormais une nouvelle forme de ressource financière au même titre que le pétrole.

Conséquences

Insidieux, à moindre coût, avec des répercussions visibles sur le très long terme, protégé par l'impunité qui demeure reine dans ce domaine : le viol de guerre constitue le crime parfait.

Le viol de guerre a un impact dévastateur pour les individus victimes mais aussi pour la communauté. S'ils ne sont pas adressés et poursuivis, la violence continue de s'amplifier, une culture du viol s'installe dans les pays où le viol de guerre a eu lieu, bien longtemps après la fin des conflits. Témoins des viols, qui ont souvent lieu en public ou devant les membres de la famille, les enfants et les jeunes adultes intègrent cette notion comme une norme. Ceci plante des graines pour un terreau fertile de violences qui continuent d'opérer et que le Dr Mukwege appelle « la métastase du viol de guerre ».

Le viol outil de guerre entraîne la destruction de la victime et par ricochet, celle de sa famille, de son groupe d'appartenance et de sa communauté. C'est alors l'équilibre même d'une société qui est brisé, menant à l'exclusion et au rejet des victimes, la paupérisation, la stigmatisation des enfants nés des viols, l'escalade de la violence, la fragilisation de l'économie de la collectivité, du pays concerné, etc.

Cette arme à déflagration multiple est donc à l'origine de toute une série de conséquences à différentes échelles.

Action des Femmes pour le Développement (AFEDE)

Maddy Tiembe

Présidente d'Action des Femmes pour le Développement (AFEDE) qui lutte contre les violences faites aux femmes et, en particulier, contre le viol utilisé comme arme de guerre au Kivu et dans l'est de la République démocratique du Congo. L'asbl se donne comme mission de venir en aide aux femmes vivant en RDC (et ailleurs) - victimes des violences sexuelles, en luttant pour qu'elles recouvrent leur dignité et leur intégrité, mais aussi en développant des moyens pour leur redonner le goût de lutter au-delà de la survie pour devenir des actrices de changement et de développement dans leur communauté, leur région ou leur nation.

"En 2004, l'idée de nous engager dans cette association est née de la révolte que nous avons éprouvée devant les témoignages et les images des violences faites aux femmes, aux filles et aux petites filles à l'Est de la République Démocratique du Congo, durant les guerres et les conflits que ce pays a traversés et subit encore. Nous nous sommes réunies et avons décidé de fonder une association dénommée 'Actions des Femmes pour le Développement', en abrégé AFEDE a.s.b.l.

Notre mission : Venir en aide aux femmes vivant en RDC (et ailleurs) - victimes des violences sexuelles, en luttant pour qu'elles recouvrent leur dignité et leur intégrité, mais aussi en développant des moyens pour leur redonner le goût de lutter au-delà de la survie pour devenir des actrices de changement et de développement dans leur communauté, leur région ou leur nation."

Facebook : Actions des Femmes pour le Développement

maddytiembe@yahoo.fr



Merci de votre participation.



Secrétariat du **CRIC** : 071/20 98 60
info@criccharleroi.be

www.criccharleroi.be